

N°DEVECO/2026/50**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 avril 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 avril 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 47

Séance du 27 avril 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Bussy-en-Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 43

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Franci BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAV SELJ

ABSENTS ET EXCUSES : 7 (dont 4 avec pouvoir et 3 sans pouvoir)

1. Jean-Pierre BARRET, pouvoir à Sophie GRUYER
2. Gérard VERGNAUD, sans pouvoir
3. Laurence MARCHAND, pouvoir à Linda GUEDJALI
4. Vincent HAMELIN, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
5. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
6. Eddy BEVRE, sans pouvoir
7. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté

SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël PAGNOUX

Objet : Attribution d'une subvention à la SEM Yonne Équipement pour la réhabilitation de l'ancien site Marelli Automotive Lighting France– Projet d'implantation de l'entreprise STEFIA

DEVECO/2026/50

Conseil Communautaire du
27 avril 2026

OBJET : Attribution d'une subvention à la SEM Yonne Équipement pour la réhabilitation de l'ancien site Marelli Automotive Lighting France– Projet d'implantation de l'entreprise STEFIA

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement d'intervention de la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ) relatif à l'aide à l'immobilier d'entreprise, adopté par délibération du 8 février 2018 et modifié par la délibération du 21 novembre 2023 ;

VU le dispositif régional ZEFIIR (Zones d'Excellence pour la Filière Industrielle et l'Innovation Régionale) porté par la Région Bourgogne–Franche-Comté, dans le cadre duquel la réhabilitation de sites industriels stratégiques peut bénéficier d'un soutien financier ;

VU la demande déposée par la SEM Yonne Équipement pour la réhabilitation de l'ancien site de l'entreprise Marelli Automotive Lighting France, situé à Joigny, en vue de l'accueil de la société STEFIA ;

CONSIDÉRANT que la SEM Yonne Équipement intervient dans la conduite d'opérations d'aménagement et de réhabilitation immobilière d'intérêt général pour le développement économique du territoire ;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation porté par la SEM Yonne Équipement doit permettre l'implantation de l'entreprise STEFIA, nouvelle activité industrielle créatrice d'emplois et contribuant à la revitalisation d'un site aujourd'hui fortement dégradé ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du règlement d'intervention de la CCJ en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, visant à soutenir les investissements immobiliers nécessaires à l'accueil, au maintien ou au développement d'activités économiques sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la Région Bourgogne–Franche-Comté prévoit un soutien financier via le dispositif régional ZEFIIR et que cette aide est subordonnée à la mobilisation d'un cofinancement par l'EPCI, confirmant ainsi l'importance de la participation communautaire à l'équilibre du projet ;

VU l'avis de la commission des finances et du conseil des maires du 20 avril 2026 ;

Afin de procéder au versement de la subvention et conformément à la demande de Monsieur le Trésorier,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 47

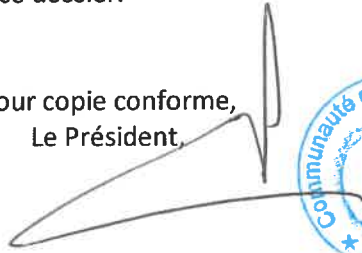
Contre : 0

Abstention : 0

-ACCEPTE l'attribution à la SEM Yonne Équipement d'une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du règlement d'intervention de la Communauté de Communes du Jovinien relatif à l'aide à l'immobilier d'entreprise, pour la réhabilitation de l'ancien site de Marelli Automotive Lighting France destiné à l'accueil de l'entreprise STEFIA.

-PRÉCISE que les crédits correspondants sont bien inscrits au budget principal 2026,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Mickael PAGNOUX